

ESSOC I – Appel à Manifestation d’Intérêt « Permis d’expérimenter »

Volet 1 : Appui technique

Bénéficiaire d’un appui technique de l’Etat pour vérifier l’éligibilité de la solution innovante

Modalités



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Il s'agit de vérifier l'éligibilité de la solution innovante.

Entre-t-elle dans le champ du permis d'expérimenter ? Cette solution propose-t-elle bien une équivalence à une règle constructive inscrite dans le Code de la Construction et de l'Habitat parmi celles listées à l'article 2 du décret n° 2019-184 du 11 mars 2019 ?

Attention, l'administration ne pourra pas se prononcer sur :

- L'équivalence de la solution, ni la validation de celle-ci par un organisme indépendant ;
- La validation du dossier de demande d'urbanisme par l'autorité compétente.

Éléments à fournir :

- a) Informations concernant le maître d'ouvrage : type (public, professionnel, particulier), coordonnées et personne à contacter pour ce dossier en particulier
- b) Localisation de l'opération
- c) Thématique concernée
- d) Règle(s) de construction à la(aux)quelle(s) la solution propose un effet équivalent
- e) Description de la solution (suffisamment précise pour en appréhender les enjeux). Une centaine de mots décrira le projet concerné et le type de solution envisagée
- f) Impact sur les autres champs réglementaires
- g) Organisme indépendant envisagé (avec attestation/qualification)

Ces éléments sont à transmettre à : permis-experimenter@developpement-durable.gouv.fr. L'objet du mail devra débuter par « AMI Permis d'expérimenter – Volet 1 »

Les pièces jointes sont à adresser à l'administration sous un lien de téléchargement afin de ne pas alourdir la boîte fonctionnelle.

L'administration s'engage à apporter une réponse dans les **2 semaines suivant la réception du message du demandeur**. L'administration se réserve le droit d'échanger avec le demandeur afin d'obtenir toutes informations complémentaires lui permettant d'apporter la meilleure réponse.